Projet d'intervention de la République d'Haïti à la 8eme Conférence des États parties au Traité sur le Commerce des Armes (TCA), Genève,

du 22 au 26 août 2022

Monsieur le Président, Distingués délégués, Mesdames/Messieurs,

Monsieur le Président,

Votre brillante élection à la présidence de la 8ème Conférence des États parties au Traité sur le Commerce des Armes offre à la délégation haïtienne l'agréable occasion de vous adresser les plus vives félicitations. Votre expérience certaine des questions internationales en la matière est un gage de succès des travaux de cette Conférence. Soyez assuré de l'entière collaboration de la délégation haïtienne.

Monsieur le Président,

La délégation haïtienne reste attachée à la lutte contre le commerce illicite des armes légères et de petit calibre (ALPC). Dans différentes parties du monde ce fléau continue de représenter une menace systémique et généralisée au développement social et économique à long terme de nombreuses nations, en particulier dans les petits États en développement.

Les petits États en développement, comme ceux de ma propre région, les Caraïbes, sont soumis à des contraintes particulières en termes de contrôle total des frontières, de ressources financières et humaines pour faire face à ce fléau. Pour venir à bout de ce phénomène, nous devons l'examiner de manière globale. Il est aussi important d'améliorer l'échange d'informations et de partager les meilleures pratiques entre

États et entre régions afin de donner aux États Membres et aux régions les moyens de s'assurer que les programmes et les politiques qui sont créés présentent un caractère novateur. La République d'Haïti fait appel à une meilleure coopération internationale pour lutter contre ce fléau.

Haïti traverse une crise politique sans précédent, couplée d'un climat d'insécurité alarmante qui s'est aggravé depuis l'assassinat tragique du Président Jovenel Moïse dans la nuit du 6 au 7 juillet 2021.

Les actions criminelles touchent l'ensemble des couches sociales du pays. A Port-au-Prince et dans ses environs, la situation d'insécurité s'est considérablement détériorée et cela a perturbé les chaînes d'approvisionnement à l'échelle nationale, tout comme l'accès aux services de base tels que les marchés publics, les écoles et les hôpitaux.

La violence des gangs est récurrente et les affrontements entre eux ont déjà occasionné plusieurs centaines de morts et de milliers de déplacés. La fureur de ces groupes armés chasse les propriétaires de leurs maisons. Les citoyens ont le droit de vivre à l'abri de la peur alors que la menace posée par ces malfrats illégalement armés continue de faire partie de leur existence quotidienne.

Toutes ces actions criminelles sont produites par des armes illégales importées de l'étranger. Cependant, face à ce climat de terreur l'Etat haïtien ne reste pas les bras croisés.

Ainsi, pour mener la lutte contre la circulation et le trafic illégal d'armes à feu, des mesures significatives sont en train d'être appliquées par les autorités compétentes au niveau des zones de contrôle douanier visant à diminuer et même éradiquer cette pratique malsaine et honteuse qui provoque tant de dégâts du point de vue humain et matériel dans la société haïtienne. L'application de ces mesures a déjà amené l'Etat haïtien aux saisies de bateaux commerciaux, des armes à feu, des stupéfiants, des véhicules et de fortes sommes.

Monsieur le Président,

L'État haïtien est bien imbu du retard enregistré dans le processus de

ratification du Traité sur le commerce des armes. Cet état de fait n'est pas

attribuable au manque de volonté des autorités locales. La raison majeure réside

principale dans l'instabilité politique interminable que connait le pays. En dépit

de tout, la délégation haïtienne tient à réaffirmer la ferme volonté de la

République d'Haïti à être partie au Traité sur le Commerce de Armes.

Le gouvernement haïtien est en train de travailler avec tous les acteurs

impliqués dans la crise afin de trouver le consensus nécessaire pour parvenir à

un accord politique qui devrait permettre d'organiser les élections générales

afin de revitaliser les institutions régaliennes du pays comme le parlement, la

cour de cassation pour ne citer que cela. Ainsi, le processus de ratification du

Traité va suivre son cours, ce qui devra permettre à Haïti de devenir membre

à part entière de cet instrument juridique indispensable à la lutte contre la

prolifération et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre.

Je vous remercie de votre attention.

Genève, le 23 août 2022